

Séance du comité syndical du 24 juin 2020

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N°10-2020
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020**

Le mercredi 24 juin 2020 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 17 juin 2020

Etaient présents (18 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CHARRIER	Bernard	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	GUILLAUME	Gérard	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	SOUDAR	Bernard	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	CANTON	Encarnacion	Titulaire
	CAZALERE	Jean-Pierre	Titulaire
	LARROQUE	Francis	Titulaire
	MIRASSOU	Maïthé	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	ARRABIE	Bernard	Titulaire
	CAPERET	Alain	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (2 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	D'ARROS	Gérard	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire

Etaient absents ou excusés (11 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	LARRIEU	Didier	Titulaire
	MALO	Serge	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	ARENAS-FAJARDO	Michel	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	LEMBEZAT	Céline	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CANTON	Marc	Titulaire
	CASSOU	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN	MADEO	Hervé	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE – Technicien, Eric LOUSTAU – Ingénieur, Julie PARGADE – Assistante administrative, Henri PELLIZZARO – Directeur, Laureen VILLOT – Responsable administratif et financier, personnels du SMBGP.

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : Monsieur DUPONT Bernard

Objet : Budget supplémentaire 2020

Le Président indique au comité syndical que le budget supplémentaire a pour fonction :

- de reprendre le résultat de l'exercice précédent ;
- d'ajuster les inscriptions du budget primitif ;
- d'inscrire de nouvelles opérations.

Il est donc nécessaire de revenir succinctement sur les résultats du compte administratif de l'exercice 2019, étant précisé que les résultats du Syndicat mixte de l'Agle et de l'Aulouze doivent être intégrés du fait de sa dissolution par transfert de l'intégralité de ses compétences au SMBGP.

AFFECTATION DES RESULTATS 2019		
	SMBGP	SM Agle Aulouze
Excédent de fonctionnement	841 398,68 €	
Déficit de fonctionnement		398,23 €
Excédent reporté	586 669,03 €	67 885,17 €
Part affectée à l'investissement exercice 2019		1 505,87 €
Excédent de fonctionnement cumulé	1 428 067,71 €	65 981,07 €
Excédent d'investissement		
Déficit d'investissement	319 243,18 €	

A la clôture de l'exercice 2019 :

- la section de fonctionnement présentait un excédent globalisé de 1 494 048,78 €
- la section d'investissement un déficit de 319 243,18 €

Il a été décidé par délibération n°09-2020 :

- d'affecter 1 179 243,18 € de l'excédent de fonctionnement au 1068 pour :
 - o couvrir le déficit d'investissement : 319 243,18 €
 - o financer de nouvelles dépenses d'investissement : 860 000 €
- de maintenir 314 805,60 € à la section de fonctionnement (compte 002 en recettes de fonctionnement)

Synthèse du budget supplémentaire 2020 :

Le budget supplémentaire 2020 est un budget correctif. Il vient modifier le budget primitif 2020 en recettes comme en dépenses. Il bénéficie financièrement de la reprise des résultats du compte administratif 2019. Aucun recours supplémentaire à l'emprunt n'est prévu.

RECAPITULATIF PROJET BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020			
Section de fonctionnement 2020			
Dépenses 2020	Montants en euros	Recettes 2020	Montants en euros
chapitre 011 : charges à caractère général	2 142 206,00 €	chapitre 013 : atténuations de charges	15 500,00 €
chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés	367 004,00 €	chapitre 70 : produits des services, domaines et ventes diverses	36 498,00 €
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	30 000,00 €	chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	2 973 792,00 €
chapitre 66 : charges financières	27 375,00 €	chapitre 75 : autres produits de gestion courante	6,00 €
chapitre 67 : charges exceptionnelles	1 500,00 €	chapitre 76 : produits financiers	80,00 €
Chapitre 68 : Dotations aux provisions semi-budgétaires	500,00 €	chapitre 77 : produits exceptionnels	0,00 €
chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	43 327,00 €	chapitre 002 : excédent de fonctionnement reporté	314 806,00 €
chapitre 022 : dépenses imprévues	160 000,00 €	chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	44 050,00 €
chapitre 023 : virement à la section d'investissement	612 820,00 €		
TOTAL	3 384 732,00 €	TOTAL	3 384 732,00 €

Synthèse du budget supplémentaire pour la section de fonctionnement : + 283 695 € en dépenses comme en recettes

- Dépenses : ajustement des programmes de travaux et d'études (+ 132 k€), dépenses imprévues (+ 154 k€) et ajustement des dotations aux amortissements des immobilisations (- 3 k€)
- Recettes : ajustement des montants de maîtrise d'œuvre à percevoir (+ 3 k€), ajustement des subventions à percevoir sur les dépenses réelles et intégration de subventions nouvellement notifiées (-35 k€), intégration des résultats 2019 (+ 314 k€)

RECAPITULATIF PROJET BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020			
Section d'investissement 2020			
Dépenses 2020	Montants en euros	Recettes 2020	Montants en euros
Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées	281 287,00 €	chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves	1 181 756,00 €
chapitre 20 : immobilisations incorporelles	796 540,00 €	chapitre 13 : subventions d'investissement reçues	143 846,00 €
chapitre 21 : immobilisations corporelles	52 000,00 €	chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées	70 781,00 €
chapitre 23 : immobilisations en cours	524 407,00 €	Comptabilité distincte rattachée (opérations pour compte de tiers)	258 944,00 €
chapitre 27 : autres immobilisations financières	1 000,00 €	chapitre 001 : excédent d'investissement reporté	0,00 €
Comptabilité distincte rattachée (opérations pour compte de tiers)	215 946,00 €	Chapitre 024 : produit des cessions d'immobilisations	8 000,00 €
chapitre 020 : dépenses imprévues	85 000,00 €	Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement	612 820,00 €
chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	44 050,00 €	chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	43 327,00 €
Ligne 001 : déficit d'investissement reporté	319 244,00 €		
TOTAL	2 319 474,00 €	TOTAL	2 319 474,00 €

Synthèse du budget supplémentaire pour la section d'investissement : + 1 058 261 € en dépenses comme en recettes :

- Dépenses : remboursement des avances FCTVA (+77 k€), réajustement et intégration de nouvelles études (+ 213 k€), mobilier technicien (+ 5k€), intégration de travaux d'investissement (+ 514 k€), réajustement des opérations pour compte de tiers (- 157 k€), dépenses imprévues (+ 85 k€) intégration des résultats 2019 (+319 k€)
- Recettes : correction imputation FCTVA dans le cadre des OPCT (- 88 k€), intégration des résultats 2019 (+ 1 179 k€), ajustement des subventions à percevoir sur les dépenses réelles

et intégration des subventions nouvellement notifiées (+31 k€), individualisation avances FCTVA (+70k€), réajustement des opérations pour compte de tiers (- 140 k€), cession véhicule (+ 8 k€), ajustement des dotations aux amortissements des immobilisations (- 3 k€)

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget supplémentaire 2020 présenté par le Président.

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président



Syndicat Mixte du Val de la Gave de Pau

Michel CAPERAN